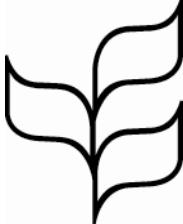




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/21/Add.1*
27 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Bonn, 19–30 mai 2008

Point 4.13 de l'ordre du jour provisoire**

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Additif

ENGAGEMENT DU MILIEU DES AFFAIRES

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. A sa huitième réunion, la Conférence des Parties a adopté la première décision au titre de la Convention entièrement centrée sur l'engagement du milieu des affaires. La décision VIII/17 complétait ainsi les références au milieu de affaires du texte même de la Convention, des décisions antérieures et le Plan stratégique. 1/ Bien qu'elle soit consciente du fait que les responsabilités de mise en œuvre incombe principalement aux Parties, la Conférence des Parties a souligné la nécessité d'engager le milieu des affaires dans l'application de la Convention et la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.

* Traduction française révisée pour raisons techniques.

** UNEP/CBD/COP/9/1.

1/ En particulier l'objectif 4.4 du Plan stratégique (« Les parties prenantes et les acteurs clés, notamment le secteur privé, sont engagés dans un partenariat pour appliquer la Convention et ils intègrent les préoccupations touchant à la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents »).

/...

2. Aux termes de la décision VIII/17, l'engagement du milieu des affaires désigne l'engagement du milieu des affaires dans l'application de la Convention, plus particulièrement dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, la participation du milieu des affaires aux réunions de la Convention, notamment en tant que membres de délégations nationales, l'alignement des politiques et des pratiques d'affaire aux objectifs de la Convention et l'objectif de 2010, et la mise en priorité de l'article 6 b) de la Convention.^{2/}

3. Le Secrétaire exécutif a été prié de compiler l'information sur le dossier d'analyse de la diversité biologique et des bonnes pratiques en matière de diversité biologique, de rendre cette information accessible par l'entremise du mécanisme de centre d'échange et d'inclure le milieu des affaires en tant que public cible de son matériel de vulgarisation et de l'Initiative mondiale sur les communications, l'éducation et la sensibilisation du public.

4. Au paragraphe 8 de cette même décision, la Conférence des Parties a décidé d'examiner à sa neuvième réunion, d'autres moyens de promouvoir l'engagement du milieu des affaires dans l'application de la Convention, en mettant l'accent sur le rôle de la Convention à favoriser un tel engagement.

5. Le présent document a été préparé afin de faciliter l'examen de cette question par la Conférence des Parties. La partie II donne des renseignements généraux et décrit l'évolution du 'programme d'action pour les affaires et la diversité biologique' depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties. La partie III présente une vue d'ensemble des travaux entrepris par les Parties et les organisations en application de la décision VIII/17. La partie IV rend compte des activités liées aux milieu des affaires entreprises par le Secrétaire exécutif pendant la période 2006-2008. En s'appuyant sur cette évaluation, la partie V propose un cadre d'action prioritaires relatives à l'entreprise pour la période 2008-2010. Un projet de décision figure dans la partie VI.

II. L'AGENDA ENTREPRISES ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

A. *Faits nouveaux en matière de politique*

6. Depuis l'adoption de la décision VIII/17, l'importance d'engager le milieu des affaires a été soulignée dans plusieurs forums de politique, notamment :

7. *L'Initiative de Potsdam* – en grande partie soutenue en mars 2007 par les ministres de l'Environnement du Groupe des huit (G8) et le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud, l'Initiative de Potsdam « Diversité biologique 2010 » comprenait « l'intégration de politiques qui impliquent les gouvernements, les industries, la société civile et les consommateurs et appliquent des mesures de réglementation, des incitations et l'accès au marché, des codes de conduite, la certification, les marchés publics, les évaluations de l'impact environnemental ».^{3/}

8. L'Initiative de Potsdam comprenait aussi des démarches auprès « du secteur financier afin d'intégrer de manière effective la diversité biologique dans sa prise de décisions » et accueillait favorablement « les 'Principes de l'Equateur' en tant qu'importante initiative d'établissement de

^{2/} Outre la décision VIII/17, un grand nombre de décisions adoptées à la huitième réunion de la Conférence des Parties ont fait expressément mention du milieu des affaires. Dans les décisions 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 20, 25 et 27 adoptées à la huitième réunion de la Conférence des Parties, mention est faite des « entreprises », « groupes d'entreprises/du secteur privé », « secteur des affaires », « entrepreneurs », « activités économiques », « industrie », « secteurs économiques clé », « opérateurs », décisions du secteur privé », « agences du secteur privé ». Certains secteurs économiques sont aussi mentionnés, notamment l'agriculture (décisions VIII/1, VIII/6, VIII/8, VIII/9), l'industrie de l'élevage (VIII/27), l'industrie énergétique (VIII/9), la pêche (VIII/1, VIII/6, VIII/8, VIII/9), la foresterie (VIII/1, VIII/6, VIII/8, VIII/9), les institutions financières (VIII/1, VIII/5, VIII/8, VIII/9), le développement de l'infrastructure (VIII/1), l'exploitation minière (VIII/1, VIII/8, VIII/9), les organisations de transport (VIII/27) et le tourisme (VIII/1, VIII/8, VIII/9). Les décisions couvrent, entre autres, la participation des entreprises et les partenariats avec celles-ci; le développement et l'encouragement des bonnes pratiques; la mobilisation des ressources; les incitations, la création de marchés et la certification; la sensibilisation du public; et la participation des entreprises aux processus de la Convention.

^{3/} http://www.bmu.de/files/pdfs/allgemein/application/pdf/potsdam_initiative_en.pdf

critères ». Cette initiative avait également pour but d'accroître le financement apporté par les instruments existants et d'étudier « la nécessité et les possibilités de mécanismes innovateurs destinés à financer la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique et la lutte contre la pauvreté » en examinant dans ce contexte « la notion de paiement des services fournis par les écosystèmes et sa viabilité ».

9. L'Initiative de Potsdam comprenait en outre l'ébauche d'une étude visant à « initier le processus d'analyse du bienfait économique mondial de la diversité biologique, des coûts de la perte de biodiversité et du fait de ne pas prendre de mesures de protection par rapport aux coûts d'une conservation efficace »^{4/}.

10. *Communication de la Commission européenne sur la biodiversité* – Adoptée en mai 2006 avec un plan d'action associé, la Communication ^{5/} donne suite à la Stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique de 1998 et ses plans d'action sectoriels connexes et fournit un plan de mise en œuvre d'actions destinées à exécuter l'engagement de l'UE à mettre fin à l'appauvrissement de la diversité biologique avant 2010. Le plan de mise en œuvre comprenait la création de partenariats plus efficaces, y compris des partenariats avec les entreprises pour la conservation de la diversité biologique au niveau de l'Union européenne et de ses Etats membres.

11. *Le programme sur la biodiversité des trois présidences de l'UE : Allemagne, Portugal et Slovénie* – Le programme sur la biodiversité de la triple-présidence, adopté en novembre 2006, comprenait parmi ses priorités, la réalisation de progrès dans la création de partenariats pour la biodiversité dans le domaine des entreprises et de la diversité biologique. ^{6/} Réuni à Bruxelles le 14 décembre 2007, le Conseil des ministres de la Communauté européenne a reconnu en outre la nécessité de resserrer les liens entre les entreprises et la diversité biologique au niveau européen ^{7/}.

12. En juin 2006, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a approuvé la *Stratégie de mobilisation accrue du secteur privé*. ^{8/}

13. En août 2007, le Groupe de travail sur les politiques mondiales et structurelles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un rapport qui analyse comment les gouvernements peuvent stimuler l'engagement des entreprises dans la réalisation des objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement. ^{9/} Ce rapport a été élaboré pour donner suite à l'atelier de juin 2005 sur les accords multilatéraux sur l'environnement et l'investissement privé, qui a eu lieu à Helsinki, en Finlande, avec la participation du Secrétariat.

^{4/} Comme le rapport publié en octobre 2006 par le Ministère des finances du Royaume-Uni sur l'économie des changements climatiques. Une telle étude s'inscrirait dans le cadre de la décision VIII/17, qui note que la participation des entreprises et de l'industrie à l'application de la Convention et de son objectif de 2010 pourrait être facilitée par de nouveaux travaux entrepris dans le cadre de la Convention concernant l'élaboration d'outils de mesure de la valeur de la diversité biologique et des services liés aux écosystèmes pour leur intégration dans la prise de décision.

^{5/} “Halting the loss of biodiversity by 2010 – and beyond – sustainaing ecosystem services for human well-being”, http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2006/com2006_0216en01.pdf

^{6/} http://www.bmu.de/files/pdfs/allgemein/application/pdf/biodiversity_agenda_en.pdf.

^{7/} www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/ec/97669.pdf.

^{8/} Document GEF/C.28/14,

(www.thegef.org/Documents/Council_Documents/GEF_C28/documents/C.28.14PrivateSectorStrategy_000.pdf). La Stratégie note que « A long terme, la conservation de la diversité biologique et la préservation des écosystèmes qui soutiennent la vie, les sociétés et les économies exigent que les fonctions et les caractéristiques des écosystèmes qui sont utilisées comme paysages terrestres et marins de production soient maintenues. Il est donc devenu clair que le secteur privé devait jouer un rôle plus central dans les projets du FEM et participer activement à la préservation de la diversité biologique dans leurs activités relatives à l'occupation des sols » (para. 28). Voir aussi Monique Barbut, March 2007. “Deepening GEF engagement with business”, *Business.2010*, 2(1), pp. 4-5.

^{9/} Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Août 2007. *Business contribution to MEAs: Suggestions for further action*. ENV/EPOC/GSP(2007)1/FINAL

B. Mobilisation du milieu des affaires

14. En préparation de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, plusieurs réunions ont été organisées et plusieurs initiatives ont été développées pour mobiliser le milieu des affaires à l'appui de la diversité biologique, notamment :

15. Les 12 et 13 novembre 2007, la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne a organisé une conférence de haut niveau sur les entreprises et la biodiversité à Lisbonne. 10/ La conférence a contribué entre autres à confirmer que le milieu des affaires s'intéresse à participer à la conservation de la diversité biologique et à lancer une initiative communautaire sur les entreprises et la biodiversité.

16. La Commission européenne poursuit actuellement le Message de la conférence de Lisbonne 11/ en créant un centre technique destiné à soutenir l'Initiative Entreprises et Biodiversité de l'UE. Des procédures ont déjà été mises en place pour publier un appel d'offres au printemps 2008 dans le but de fournir des services techniques qui aideront la Commission à établir ce centre et à le rendre opérationnel. 12/

17. Le ministère fédéral allemand de l'Environnement (BMU) a lancé une initiative sur les entreprises et la diversité biologique afin d'encourager, entre autres, la participation active des entreprises à la neuvième réunion de la Conférence des parties; encourager et présenter des engagements concrets de sociétés aux objectifs de la Convention. Cette initiative est mise en œuvre par l'agence de coopération Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ). 13/

18. Les 2 et 3 avril 2008, la fondation environnementale Global Nature Fund (GNF) et GTZ - Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, soutenues par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) et le ministère fédéral allemand de Coopération et de Développement économiques (BMZ), en coopération avec l'Initiative sur les entreprises et la biodiversité du ministère fédéral allemand de l'Environnement (BMU), organisent une conférence sur les entreprises et la diversité biologique à Bonn, en vue de promouvoir l'échange de connaissances entre les représentants des entreprises nationales et internationales, les responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes. Le Secrétariat a été invité à y prendre part.

19. En avril 2008, Samson Belair/Deloitte & Touche organise avec l'IUCN, en collaboration avec le Secrétariat et avec l'appui financier du gouvernement canadien, une conférence d'affaires destinée à

10/ Pour tout renseignement supplémentaire, visiter www.countdown2010.net/business. Le Secrétariat a fait partie du comité d'organisation de la conférence, avec l'Institute for Nature Conservation and Biodiversity (ICNB), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, WWF International, l'Union mondiale pour la nature (IUCN) et la Commission européenne.

11/ http://www.countdown2010.net/file_download/143

12/ En 2007, la Commission européenne a organisé une série de consultations auprès des parties prenantes afin d'obtenir les vues des Etats membres, des entreprises et des organisations non gouvernementales sur les principes, les objectifs et les éléments possibles d'une action au niveau de l'Union européenne sur les entreprises et la diversité biologique. Le Secrétariat a été invité par la Commission européenne, en juin 2007, à participer à un groupe de discussion sur les entreprises et la diversité biologique dans le cadre de la Semaine verte de l'UE en juin 2007.

13/ Dans le cadre de l'initiative allemande sur les entreprises et la biodiversité, une 'Déclaration de leadership' a été élaborée (www.bmu.de/english/nature/downloads/doc/40635.php). Un aperçu des signataires de cette déclaration sera présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

Dans le cadre d'une autre initiative, 40 sociétés et associations d'entrepreneurs ont signé la 'Déclaration Countdown 2010' élaborée par Countdown 2010 – réseau de partenaires qui collaborent dans la poursuite de l'objectif 2010 pour la diversité biologique, dont le secrétariat est à l'IUCN (www.countdown2010.org/?id=20&ctr=65).

Avec l'appui du BMU et de la BfN, une initiative sur les entreprises et la diversité biologique a été développée par Deutschen Naturschutzzring (DNR, Allemagne), Quercus (Portugal) et l'Institut de développement durable (Slovénie) pour faciliter un débat et une collaboration plus poussées entre la société civile, les entreprises et les autorités publiques et pour fournir des apports à l'élaboration d'une initiative européenne sur les entreprises et la diversité biologique (voir <http://www.business-biodiversity.eu/>). En septembre 2007, Quercus a organisé un séminaire sur la société civile, les entreprises et la diversité biologique et une déclaration d'ONG environnementales sur l'initiative sur les entreprises et la biodiversité a été publiée (voir http://www.business-biodiversity.eu/uploads/Xq/1E/Xq1E1IxMeOF4_x4-xhP-7Q/LISBON_DECLARATION_OF_ENGOS_ON_BB.pdf).

étudier comment les sociétés canadiennes pourraient répondre aux exigences de la diversité biologique. Cette conférence a pour but d'aider les participants à comprendre les enjeux de la diversité biologique et leurs conséquences pour les affaires; s'initier aux bonnes pratiques dans différents secteurs; comprendre l'évolution du milieu réglementaire et comment les sociétés pourraient améliorer leur participation au programme entreprises et diversité biologique; identifier les besoins en matière de recherche afin de surmonter les obstacles aux progrès des entreprises dans le domaine de la conservation de la diversité biologique; faire état des réussites jusqu'à présent et modeler le développement de nouvelles initiatives canadiennes sur les entreprises et la biodiversité afin de répondre progressivement aux besoins pratiques des sociétés canadiennes.

20. Au Japon, Biodiversity Network Japan (BDNJ) a organisé un symposium sur les entreprises et la biodiversité au début de février 2007, à l'occasion duquel le ministère de l'Environnement a présenté une vue d'ensemble de la manière dont l'engagement du milieu des affaires est incorporé dans la Stratégie nationale révisée sur la diversité biologique. 14/

21. Parmi d'autres réunions pertinentes, on compte la conférence 'Business and Biodiversity: Challenges and Opportunities for Growth' organisée à Djakarta en novembre 2007, Indonésie 15/ et l'Atelier satellite sur les entreprises et les écosystèmes du 29 février 2008 à la deuxième Conférence internationale sur la santé et la diversité biologique, soutenue par le gouvernement irlandais. 16/

22. Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'UE, la réunion de la Plateforme européenne de stratégie de recherche en matière de diversité biologique (EPBRS) sera axée sur les besoins de recherche relatifs aux entreprises et à la diversité biologique.

23. Les progrès réalisés dans l'adoption du programme pour la diversité biologique ont été mis en relief par un certain nombre de développements dans le milieu des affaires, notamment la création, par la Chambre de commerce internationale, d'un Groupe de travail sur la diversité biologique en janvier 2006. Par ailleurs, et outre la table ronde sur l'environnement 17/ organisée en 2007 en France, l'organisation française des employeurs MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) a constitué un groupe de travail sur la diversité biologique et les ressources naturelles, qui compte plus de 50 sociétés membres.

24. En mars 2007, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a élevé le statut de ses travaux sur les écosystèmes pour en faire l'un de quatre 'domaines prioritaires' ayant la compétence de « Evaluer, mesurer et estimer la valeur des impacts, de la dépendance et des atouts des sociétés membres et du milieu des affaires en général relatifs aux écosystèmes; réduire les effets des entreprises sur les écosystèmes en augmentant l'atténuation, la compensation ou en trouvant des solutions d'utilisation durables; étudier et promouvoir les nouvelles perspectives d'affaires associées à la gestion durable et à l'intendance des écosystèmes, ainsi qu'à la création de marchés et le paiement des services fournis par les écosystèmes; préconiser la gouvernance des écosystèmes et les cadre d'orientation qui comportent des approches souples, innovatrices et axées sur le marché; encourager les principales sociétés membres à prendre des mesures pour remédier à leurs impacts sur les écosystèmes et à mobiliser leurs atouts écologiques ». 18/

14/ Naoya Furuta (ed.), 2007. *Mainstreaming Biodiversity into Business – a Japanese perspective*. Résumé d'un symposium sur les entreprises et la diversité biologique, février 2007, Tokyo, Japon (http://www.bdnj.org/b&b_sympo_feb2007.pdf). Une table ronde sur les entreprises et la diversité biologique a été organisée à Tokyo, au Japon, le 23 mai 2007, par l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) - http://www.ias.unu.edu/resource_centre/Report%20-%20Business%20and%20Biodiversity%20Roundtable.pdf.

15/ http://www.kehati.or.id/index.php?option=com_content&task=view&id=154&Itemid=89

16/ www.cohabnet.org

17/ <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/>

18/ Depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a publié des publications pertinentes, dont : *Ecosystem Challenges and Business Implications* (Novembre 2006, avec l'Institut Earthwatch (Europe), l'IUCN et le World Resources Institute); *Markets for Ecosystem Services – New Challenges and Opportunities for Business and the Environment* (Octobre 2007, avec l'IUCN); et *Biofuels Issue Brief* (Novembre 2007).

25. Dans le secteur des services financiers – et s'appuyant sur le mandat énoncé au paragraphe 5 de la décision VIII/17, qui invitait « les entreprises et les organisations et partenariats pertinents, notamment l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à développer et à promouvoir le dossier commercial de la diversité biologique (...) » – l'Initiative a créé, fin 2006, un Groupe de travail sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes (BESW), auquel le Secrétariat a été invité à se joindre. ^{19/}

III. PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DE LA DÉCISION VIII/17

A. *Le dossier commercial de la diversité biologique*

26. Conformément à la décision VIII/17, le Secrétariat a rassemblé des informations sur les arguments commerciaux à l'appui de la diversité biologique, à savoir des documents qui expliquent la raison commerciale pour laquelle une compagnie devrait inclure la diversité biologique dans sa prise de décisions, et a diffusé ces informations par le biais du mécanisme de centres d'échange. Le Secrétariat a produit une bibliographie préliminaire de ces études. ^{20/}

27. Bien que le 'dossier commercial' de la diversité biologique varie d'un secteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre, ^{21/} il est possible de présenter un dossier générique. Ainsi, une bonne gestion de la diversité biologique peut aider les entreprises, notamment à réduire leurs coûts de fonctionnement, obtenir un permis officiel et social d'opérer, renforcer leur image d'entreprise et faciliter l'accès au capital. L'un des buts du bulletin de la CDB sur les entreprises, mentionné ci-dessous, est d'illustrer le dossier de la diversité biologique dans divers secteurs économiques.

28. Au paragraphe 5 de la décision VIII/17, la Conférence des Parties a invité « les entreprises et les organisations et partenariats pertinents, notamment l'Initiative financière du Programme des Nations Unies sur l'environnement, à développer et à promouvoir le dossier commercial de la diversité biologique ». A l'occasion de sa table ronde mondiale de 2007, l'Initiative a publié la revue *Biodiversity and Ecosystem Services, Bloom or Bust?* dans le cadre de sa série 'CEO Briefing', afin d'expliquer le

^{19/} Voir http://www.unepfi.org/work_streams/biodiversity/index.html. Les signataires de l'Initiative financière du PNUE qui se sont joint au Groupe de travail comprenaient notamment ABN AMRO (Président), Citigroup, Development Bank of Southern Africa (DBSA), F&C Asset Management, Insight Investment, Nedbank, Nikko Asset Management, Rabobank Netherlands, Royal Bank of Canada, Sustainable Asset Management (SAM) Group, WestLB, et Westpac Banking Corporation. En avril 2006, le Secrétariat a participé à une réunion de travail avec plusieurs institutions, convoquée conjointement par l'Initiative financière du PNUE et le World Resources Institute (WRI) et accueillie par Citigroup à New York, aux Etats-Unis. Le Secrétariat a aussi participé au premier atelier du Groupe de travail sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes (organisé par KPMG le 5 avril 2007, à Londres, Royaume-Uni) pour examiner le programme 2007 du Groupe de travail (<http://www.unepfi.org/events/2007/london/index.html>).

Des possibilités de mobiliser le secteur des services financiers pourraient survenir des efforts actuels de renforcer la recherche dans le domaine de l'importance des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Voir par exemple, l'Initiative financière du PNUE, juillet 2006. *Show Me The Money: Linking Environmental, Social and Governance Issues to Company Value*. Le cadre de politique environnementale Golden Sachs, mis en place en 2005, comprend un engagement à « incorporer systématiquement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse fondamentale des sociétés ». Les 3 premiers principes des Principes de Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI), lancés à la bourse de New York en avril 2006, mentionnent l'incorporation des questions ESG dans les processus d'analyse des investissements et de prise de décision; l'incorporation des questions ESG dans les politiques et pratiques de propriété; et la recherche d'une divulgation appropriée sur les questions ESG par les personnes morales qui font l'objet d'investissements. Les propriétaires d'actifs et les gestionnaires d'investissements qui ont signé les Principes gèrent collectivement plus de 10 billions de \$US d'actifs.

^{20/} Le Secrétariat a également élaboré conjointement un projet de compilation des différents éléments du dossier commercial de la diversité biologique qui a été présenté à la réunion annuelle de 2007 de l'Academy of Management (voir http://program.aomonline.org/2007/pdf/AOM_2007_Annual_Meeting_Program.pdf).

^{21/} Voir N. Bertrand (ed.), 2002. *Business and Biodiversity: The Handbook for Corporate Action*. Earthwatch, UICN et WBCSD; et Secrétariat de la CDB, 2005. "Exploring Private Sector Engagement in the Convention on Biological Diversity", document d'information présenté à la première réunion 'Business and the 2010 Biodiversity Challenge' (20-21 janvier 2005, Londres, Royaume-Uni).

dossier commercial de la diversité biologique aux institutions financières.^{22/} Dans le secteur de l'exploitation minière, les grandes lignes du dossier commercial de la diversité biologique ont été présentées en juin 2006 par le Conseil international des mines et des métaux.^{23/}

29. Un guide sur les entreprises et la diversité biologique, publié en novembre 2007 par l'Institute of Environmental Management and Assessment (IEMA) avec l'appui du ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Royaume-Uni) et Aggregate Industries UK Ltd, renfermait une présentation du dossier commercial générique de la diversité biologique.^{24/}

30. Un rapport publié par Shell et l'UICN (2008) présente l'argument commercial à l'appui de la diversité biologique dans le contexte d'une entreprise de biodiversité, définie comme « une entreprise commerciale qui produit des bénéfices par des activités qui conservent la diversité biologique, qui utilise les ressources biologiques de manière durable et qui partage équitablement les avantages découlant de cette utilisation ». ^{25/}

31. Bien que ces développements récents contribuent à une meilleure connaissance et diffusion du dossier commercial, la plupart des entreprises ignorent encore le lien qui existe entre la diversité biologique et leurs opérations. L'élaboration et la diffusion plus poussées de cas commerciaux de caractère sectoriel utilisant un langage, des exemples et des cadres commerciaux que les gestionnaires d'entreprises comprennent, pourraient être utiles à cet égard.

B. Compilation des bonnes pratiques

32. Conformément au paragraphe 3 de la décision VIII/17, le Secrétariat a rassemblé des informations sur les bonnes pratiques en matière de diversité biologique et les a rendues disponibles au moyen du mécanisme d'échange.

33. Afin de faciliter cette compilation, le Secrétariat a émis deux notifications en mars 2007 et reçu des communications de : l'Australie; le BAT Biodiversity Partnership; la Colombie; CREM BV; CropLife International; le Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources (Australie); le Ministère du Développement international (DFID) (Royaume-Uni); Dupont; la Fédération européenne d'associations et d'industries pharmaceutiques (EFPIA); Fieldfare International Ecological Development plc; l'Allemagne et la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres (ainsi que des renseignements supplémentaires de la France et des Pays-Bas); Grand Perfect Plantation Company; Inter-American Biodiversity Information Network (IABIN); l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA); International Seed Federation; Marine Aquarium Council; O Boticário Foundation for Nature Protection; Rainforest Alliance; Rio Tinto plc.; le sultanat d'Oman; la Suède; la Thaïlande; Trinité-et-Tobago; L'Initiative « BioTrade » de la CNUCED; Unilever; Union for Ethical BioTrade (UEBT); le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable; et le World Resources Institute.

34. En plus de fournir des informations sur des outils de bonnes pratiques, plusieurs des communications susmentionnées se réfèrent à des études de cas et expériences de sociétés particulières et à des projets de conservation individuels, notamment dans les pays suivants: Brésil, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Kenya, Malaisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sultanat d'Oman, Suède, Tanzanie, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

^{22/} http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/CEOBriefing_biodiversity_01.pdf. Un rapport connexe sera publié en mars 2008.

^{23/} Sally Johnson, juin 2006. *Good Practice Guidance for Biodiversity*. International Council on Mining & Metals (ICMM).

^{24/} Matt Cowley et Ben Vivian, novembre 2007. *The business of biodiversity: a guide to its management in organisations*. Institute of Environmental Management and Assessment (IEMA), Best Practice Series, Volume 10.

^{25/} Joshua Bishop, Sachin Kapila, Frank Hick, Paul Mitchell, et Francis Vorhies, 2008. *Building Biodiversity Business*. Shell International Limited et UICN – Union mondiale pour la nature.

C. Initiatives récentes et en cours

35. La décision VIII/17 note que plusieurs types d'outils et de mécanismes peuvent être utiles pour faciliter la participation des entreprises et de l'industrie à l'application de la Convention. Parmi les développements récents figurent notamment :

a) *Matériels de sensibilisation sur les questions relatives aux entreprises et à la diversité biologique* – En France, par exemple, dans le cadre de la coordination de la Stratégie Nationale pour la biodiversité, un groupe de contact réunissant des grandes et moyennes entreprises, des ONG et la Direction de la nature et des paysages a produit une brochure sur la gestion des sites d'entreprise et la diversité biologique. ^{26/}

b) *Orientations sur l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les normes comptables et de performance facultatives et obligatoires* – Suite à la publication de la troisième génération (G3) de ses *Lignes directrices pour le reporting développement durable*, ^{27/} le Global Reporting Initiative (GRI) a publié, en février 2007, un document de renseignements sur la diversité biologique (*Biodiversity Resource Document*) ^{28/} destiné à aider les entreprises à examiner la diversité biologique, dans le cadre de la production de rapports sur le développement durable. Le Secrétariat a fait partie du groupe consultatif et a participé à l'un des ateliers organisés lors de la phase d'élaboration du produit. ^{29/}

c) *Orientations et outils pour aider les sociétés à appliquer des bonnes pratiques en matière de diversité biologique* – Dans le secteur minier, les développements récents comprennent la publication, en juin 2006, d'Orientations sur les bonnes pratiques pour l'exploitation minière et la biodiversité (*Good Practice Guidance for Mining and Biodiversity*) par le Conseil international des mines et des métaux ^{30/}, l'élaboration d'un cadre de travail sur les mines et la diversité biologique par l'Association minière du Canada (AMC) ^{31/} et la publication, par le Ministère australien de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources, d'un manuel de gestion de la diversité biologique. ^{32/} En mars 2006, l'institut Earthwatch et Rio Tinto ont publié un bilan des mesures de performance en matière de conservation de la diversité biologique (*Review of Biodiversity Conservation Performance Measures*) qui fait le point des principaux éléments de la mesure de la performance en matière de conservation de la diversité biologique, examine les systèmes existants et identifie d'autres mesures que pourraient prendre les sociétés et les groupes environnementaux pour élaborer des systèmes de surveillance de la performance en matière de conservation de la diversité biologique. ^{33/}

36. Dans le secteur du pétrole et du gaz, le Groupe de travail mixte sur la diversité biologique de l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) et

^{26/} Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, mai 2006. *La biodiversité, un atout pour vos sites d'entreprises.* (http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/biodiversite_sit_ntreprise_web.pdf)

^{27/} Octobre 2006, disponible sur le site <http://www.globalreporting.org/ReportingFramework/G3Guidelines/>

^{28/} www.globalreporting.org/NR/rdonlyres/07301B96-DCF0-48D3-8F85-8B638C045D6B/0/BiodiversityResourceDocument.pdf

^{29/} Organisé par F&C Asset Management en juillet 2006 à Londres, Royaume-Uni. En outre, le GRI élabore actuellement un supplément pour le secteur du traitement des produits alimentaires.

^{30/} Sally Johnson, juin 2006 op. cit. Depuis octobre 2007, cette publication est aussi disponible en russe et en espagnol.

^{31/} Le document *Mining and Biodiversity Conservation -Towards Sustainable Mining Framework* a été élaboré pendant la période 2006-2007. Un atelier tenu en octobre 2006 a examiné un cadre dont la version finale a été adoptée par l'Association minière du Canada en juin 2007

(http://www.mining.ca/www/media_lib/TSM_Documents/Biodiversity_Framework_EF_0729207.pdf).

^{32/} Department of Industry, Tourism and Resources, February 2007. *Biodiversity Management. Leading Practice sustainable development programme for the mining industry*

(<http://www.industry.gov.au/assets/documents/itriinternet/biodiversity20070227104512.pdf>)

^{33/} Graham Tucker, mars 2006. *A Review of Biodiversity Conservation Performance Measures.* Rio Tinto and Earthwatch Institute (Europe).

l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP) a publié, en octobre 2007, un Guide sur la Convention sur la diversité biologique destiné aux industries du pétrole et du gaz. 34/

37. Le World Resources Institute (WRI), avec l'appui du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, a élaboré un document intitulé 'Corporate Ecosystem Services Review (ESR)', méthodologie destinée à aider les gestionnaires d'entreprises à identifier de façon anticipative les risques et les opportunités issus de la dépendance de leur société sur les écosystèmes et son impact sur eux. 35/ En 2007, cinq sociétés membres du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable – Akzo Nobel, BC Hydro, Mondi, Rio Tinto, et Syngenta – ont piloté l'ESR dans une sélection de situations commerciales et fourni des données d'expérience sur le terrain.

38. Le Groupe de travail mixte sur les entreprises et la biodiversité de l'Institut Français de la Biodiversité (IFB) et de l'Association Orée élaboré actuellement des directives pour l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies d'entreprise en France. 36/ Dans le cadre de la stratégie nationale anglaise pour la diversité biologique, le groupe de mise en œuvre de la stratégie pour les entreprises et la diversité biologique (BBSIG) va réviser une analyse des outils et méthodologies disponibles pour aider les entreprises à gérer les impacts sur la diversité biologique, initialement réalisée en 2005 pour les matériaux de construction; la foresterie et le papier; l'exploitation minière; le pétrole et le gaz; les services publics; les producteurs et transformateurs alimentaires; les détaillants de produits alimentaires et de produits pharmaceutiques; et les secteurs des loisirs et de l'hôtellerie.

39. Dans le secteur des services financiers, les banques signataires des Principes de l'Equateur – groupe d'institutions financières qui représentent ensemble la grande majorité du financement mondial des projets – ont révisé, en juillet 2006, les « Principes de l'Equateur », à la suite d'une mise à jour des normes de performance sociales et environnementales de la Société financière internationale (SFI), sur lesquelles les principes sont fondés. La norme de performance 6 de la SFI vise particulièrement la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles. En mars 2006, la SFI a aussi lancé, à la huitième réunion de la Conférence des Parties, un guide sur la biodiversité destiné au secteur privé (*Guide to Biodiversity for the Private Sector*). 37/

40. La décision VIII/17 note que la participation des entreprises et de l'industrie à l'application de la Convention et de son objectif de 2010 pourrait être facilitée par de nouveaux travaux entrepris dans le cadre de la Convention concernant l'élaboration « d'orientations sur les mesures compensatoires pour la diversité biologique, en accord avec les objectifs de la Convention ».

41. Le Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP) est un partenariat entre sociétés, gouvernements, groupes de conservation et institutions financières dont le but est d'étudier les mesures compensatoires pour la diversité biologique. En même temps que l'élaboration d'une trousse d'information méthodologique sur les mesures compensatoires pour la diversité biologique, les membres du BBOP gèrent un portefeuille de projets pilotes sur le terrain dans le monde entier. 38/ Il est prévu que le programme rendra compte des progrès accomplis dans l'élaboration de lignes directrices à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

34/ Avec une préface du Secrétaire exécutif ; disponible sur le site http://www.ipieca.org/activities/biodiversity/downloads/publications/cbd_guide.pdf.

En juin 2007, le rapport final de la phase III de l'Initiative Energie et Biodiversité (EBI) a été publié (<http://www.theebi.org/pdfs/EBIPhaseIIIFinalReportJune07.pdf>). Pendant la période 2001-2007 l'EBI a convoqué quatre sociétés énergétiques (BP, Chevron, Shell et Statoil) et cinq organisations de conservation (Conservation International, Fauna & Flora International, UICN, Smithsonian Institution et The Nature Conservancy).

35/ Date de publication escomptée, mars 2008.

36/ Voir *Business.2010*, 2(3), pp. 30-31.

37/ <http://www.ifc.org/biodiversityguide>

38/ Voir <http://www.forest-trends.org/biodiversityoffsetprogram>. Depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties, les partenaires du BBOP, par le biais de son réseau d'apprentissage (Learning Network) ont tenu des réunions à Kampala, Ouganda ; Antanavario, Madagascar ; Pretoria, Afrique du Sud ; Mexico City, Mexique ; Bainbridge Island, Etats-Unis d'Amérique ; et Accra, Ghana (voir www.forest-trends.org/biodiversityoffsetprogram/ln_meetings.php).

42. Le ministère hollandais du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (VROM) a fait élaborer des orientations sur la compensation des effets indirects sur la diversité biologique. Ce projet, qui devrait s'achever en octobre 2008, est exécuté par deux cabinets d'expert-conseil, CREM et Sustainability Consulting, et Shell International. A part l'élaboration des orientations, le projet, qui réunit VROM et le ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments (LNV), trois sociétés à opérations internationales et deux organisations non gouvernementales, formulera des plans compensatoires pour chacune des organisations participantes.

43. Le 19 février 2008, la Caisse des Dépôts, institution financière française du secteur public, a lancé CDC Biodiversité, une filiale axée, *entre autres*, sur les mesures compensatoires pour la diversité biologique.^{39/}

44. La décision VIII/17 note que « des travaux supplémentaires visant à explorer des moyens de soutenir les petites et moyennes entreprises basées sur des biens et des services respectueux de l'environnement, permettraient de promouvoir de bonnes pratiques en matière de diversité biologique parmi les entreprises et l'industrie ». ^{40/}

45. Depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties, l'initiative BioTrade de la CNUCED a publié un certain nombre de documents d'orientation pertinents, notamment les Principes et critères BioTrade, ^{41/} qui fournit des orientations aux initiatives relatives aux entreprises et à la diversité biologique; une méthodologie sur l'analyse de la chaîne de valorisation destinée à évaluer le commerce de produits liés à la diversité biologique, identifier ses acteurs et faciliter les discussions en vue de parvenir à un accord sur les problèmes, les solutions et les stratégies conjointes propres à accroître l'efficacité de la gestion des ressources naturelles et de l'accès aux marchés, ^{42/} et un manuel destiné à guider les petites et moyennes entreprises et leurs fournisseurs vers l'utilisation durable, conformément aux principes et critères de BioTrade. ^{43/}

46. L'initiative BioTrade de la CNUCED a également appuyé la création de la 'Union for Ethical BioTrade' (UEBT), association multipartite pilotée par les entreprises, dont les membres se conforment aux principes et critères BioTrade. ^{44/} La CNUCED a aidé l'Union à élaborer un cadre de vérification et de mesure de la conduite des membres, basé sur un processus de consultation internationale. ^{45/} Le Conseil d'administration de l'Union, qui a été lancée en mai 2007, comprend des sociétés du secteur privé et des ONG. ^{46/} L'objectif initial de l'Union sera l'industrie des produits cosmétiques et des aliments fonctionnels, pour laquelle elle développe des approches pratiques en consultation avec des représentants des entreprises, des ONG et les correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique.

^{39/} http://www.caissedesdepots.fr/IMG/pdf_communique_de_presse_cdc_biodiversite_valide_18_02_2008.pdf
et http://www.caissedesdepots.fr/IMG/pdf_Dossier_de_presse_version_finale.pdf.

^{40/} S'agissant de la mobilisation de petites et moyennes entreprises, le Secrétariat a continué de soutenir l'initiative Equateur du PNUD en prenant part au Comité consultatif technique de 2006 (<http://www.undp.org/equatorinitiative/equatorprize/EquatorPrize2006/2006-advisory.htm>).

^{41/} UNCTAD/DITC/TED/2007/4. BioTrade « se réfère aux activités de collecte, de production, de transformation et de commercialisation des biens et des services dérivés de la diversité biologique indigène conformément à des critères de durabilité environnementale, sociale et économique » (www.biotech.org).

^{42/} UNCTAD, 2007. *Methodological guidelines for the support to value chains of BioTrade products: from the selection of products to the development of sector strategies*.

^{43/} UNCTAD/DITC/TED/2007/8

^{44/} Voir www.ethicalbiotrade.org

^{45/} UEBT, 2007. BioTrade Verification Framework for Natural Ingredients.

^{46/} Composition du conseil : Aldivia (France), Candela (Pérou), Nativa (Colombie), Natura Cosmetics S/A (Brésil), Organic Partners (Royaume-Uni), PhytoTrade Africa (Zimbabwe), Pi Environmental Consulting (Suisse), PromPerú (Pérou), l'Union mondiale pour la nature (UICN), the Uganda Export Promotion Board, et la Fondation pour les Nations Unies. La Société financière internationale (SFI) est aussi membre du conseil.

47. Les travaux de mise en place de groupes d’assistance technique en matière de diversité biologique dans trois pays (Bulgarie, Hongrie et Pologne) pour créer et appliquer une approche de partenariat public-privé explorant des possibilités commerciales de sauvegarde de la diversité biologique se poursuivent. Le but est de lier les prêts commerciaux à des subventions publiques afin de produire des avantages économiques et pour la nature à long terme, particuliers aux sites et aux régions.^{47/}

48. *Critères de diversité biologique pour orienter et évaluer les pratiques de gestion des entreprises en matière de diversité biologique* – S’inspirant des critères de diversité biologique pour le secteurs des mines, du pétrole, du gaz et des services publics,^{48/} l’Initiative financière du Programme des Nations Unies sur l’environnement, dans le cadre de l’initiative ‘Natural Value’ collabore avec Fauna & Flora International et l’école brésilienne de commerce FGV pour élaborer un critère de diversité biologique pour le secteur alimentaire et des boissons. Le Secrétariat a été invité à se joindre au comité directeur de l’initiative Natural Value et a participé, le 3 septembre 2007, à un atelier hébergé par la bourse des valeurs BOVESPA à São Paulo, au Brésil. ^{49/}

49. *Partenariats pour faciliter le partage des connaissances en ce qui concerne les bonnes pratiques.* En s’appuyant sur l’expérience du comité des Pays-Bas pour l’UICN, l’Union mondiale pour la nature (UICN) a lancé en 2007 l’initiative ‘Leaders for Nature’ en Suisse et des travaux exploratoires sont en cours au Népal. Cette initiative vise à mobiliser les futurs leaders du commerce « à placer les écosystèmes au centre du raisonnement commercial ».^{50/} Des progrès ont également été accomplis par des plateformes multipartites de négoce agricole.^{51/}

50. La décision VIII/17 note que la participation des entreprises à l’application de la Convention pourrait être facilitée par de nouveaux travaux entrepris dans le cadre de la Convention concernant l’élaboration « d’outils de mesure de la valeur de la diversité biologique et des services liés aux écosystèmes pour leur intégration dans la prise de décision ».

^{47/} www.smeforbiodiversity.eu; Voir également *Business.2010*, 3(2), p. 30. Le Message de Lisbonne a reconnu également « la nécessité urgente de promouvoir la conservation de la diversité biologique dans les micro, petites et moyennes entreprises et en particulier dans celles qui ont des liens solides avec la conservation de la diversité biologique et celles qui sont basées dans l’économie rurale, et de leur fournir des informations, des connaissances spécialisées pertinentes et des outils qui sont adaptés aux conditions d’opérations de ces entreprises ».

Plusieurs rapports sur les sociétés qui soutiennent la diversité biologique ont été publiés récemment, notamment B. Dickson, D. Watkins, et J. Foxall, 2007. *The Working Partnership: SMEs and Biodiversity*. Fauna & Flora International, Cambridge, UK ; PricewaterhouseCoopers (PwC), February 2007. *Sustainable investments for conservation – the business case for biodiversity*; Bishop et. al, 2008 *op. cit.*

^{48/} Annelisa Grigg et Kerry ten Kate, mai 2004. *Protecting Shareholder and Natural Value. Biodiversity risk management: towards best practice for extractive and utility companies*. Insight Investment Management Limited (http://www.insightinvestment.com/Documents/responsibility/Reports/protecting_shareholder_and_natural_value.pdf) et Jack Foxall, Annelisa Grigg et Kerry ten Kate, mars 2006. *Protecting shareholder and natural value. 2005 benchmark of biodiversity management practices in the extractive industry*. Fauna and Flora International et Insight Investment Management (Global) Limited (http://www.insightinvestment.com/Documents/responsibility/Reports/protecting_shareholder_and_natural_value_2005.pdf). Ce produit a été lancé à la huitième réunion de la Conférence des Parties (<http://www.unepfi.org/events/2006/curitiba/index.html>).

^{49/} http://www.unepfi.org/fileadmin/events/2007/saopaulo2_biodiversity/nvi_workshop_report_brazil.pdf ; un atelier semblable a été organisé le 8 août 2007 à Londres, Royaume-Uni (http://www.unepfi.org/events/2007/london_biodiversity/index.html).

^{50/} Leaders for Nature vise à mobiliser « les cadres de rang élevé et ceux à grand potentiel pour placer les écosystèmes au centre du raisonnement commercial ». Parmi les autres exemples des travaux de l’UICN auprès des entreprises depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties, on compte 1) la signature, en septembre 2006, d’un mémorandum d’accord avec la Banque européenne d’investissement (BEI) créant un « cadre de coopération sur les questions relatives à la diversité biologique » (www.eib.org/about/news/the-iucn-and-the-eib-signed-framework-for-cooperation-on-biodiversity.htm) ; 2) la création du Western Gray Whale Advisory Panel (WGWP) en octobre 2006 (www.iucn.org/themes/marine/sakhalin/the-wgwp.htm) ; 3) la formation d’un partenariat avec Holcim (www.iucn.org/themes/business/Cement/index.htm) ; et 4) le renouvellement de la collaboration avec Shell (www.iucn.org/themes/business/our_work.htm#Shell).

^{51/} Voir *Business.2010*, 3(2) pour des mises à jour sur la Table ronde sur les biocombustibles durables (RSB), le programme Biodiversity and Agricultural Commodities (BACP) et plusieurs systèmes de certification. SAI Platform a aussi effectué un travail de cartographie des projets des membres sur l’agriculture durable, qui sera publié en 2008.

51. En décembre 2007, Business for Social Responsibility (BSR) a publié un guide d'initiation des gestionnaires d'entreprise aux mécanismes commerciaux liés à l'environnement, y compris la diversité biologique. Ce guide vise à aider les gestionnaires d'entreprise à évaluer la pertinence, les risques et les perspectives associés aux marchés environnementaux. ^{52/}

52. Depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties, le Katoomba Group, groupe de travail international consacré à l'avancement des marchés et du paiement des services fournis par les écosystèmes et qui regroupe des représentants du milieu des affaires, a tenu des réunions à Portland, Etats-Unis (juin 2006), São Paulo, Brésil (octobre 2006), Cape Town, Afrique du Sud (novembre 2006), Iquitos, Pérou (octobre 2007), et Cartagena, Colombie (février 2007).

53. Le PNUE a aussi développé une initiative de paiements internationaux pour les services liés aux écosystèmes (IPES), en partenariat avec plusieurs organisations, dont l'UICN, le Secrétariat, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Forest Trends, Katoomba Group, le World Resources Institute (WRI), le Fonds mondial pour la nature (WWF), Conservation International et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

D. Stratégies, plans d'action et rapport nationaux en matière de diversité biologique

54. Au paragraphe 1 de la décision VIII/17, la Conférence des Parties engage vivement les correspondants nationaux, « travaillant en collaboration avec les organismes gouvernementaux concernés, à communiquer l'importance de la diversité biologique aux sociétés opérant sur le territoire des Parties, y compris les entreprises d'État et les petites et moyennes entreprises, à impliquer ces sociétés dans l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, et à les encourager à adopter des pratiques qui soutiennent la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et les objectifs de la Convention ».

55. Au Japon, l'engagement du milieu des affaires a été inclus dans la troisième révision de la stratégie nationale en matière de diversité biologique. ^{53/} L'Australie a rapporté que les entreprises ont été impliquées dès le départ dans l'élaboration et la révision actuelle de la Stratégie et du Plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique. Les groupes industriels liés à des secteurs spécifiques (par exemple les principaux organismes agricoles et forestiers, les autorités de l'infrastructure des ports et des transports, les institutions de l'industrie financière et les associations de l'industrie du logement et de la construction) ont été impliqués bilatéralement dès le début de la période d'examen et ont été régulièrement consultés pendant toute sa durée. Par ailleurs, la Suède a déclaré que la Confédération des entreprises suédoises et la Fédération des agriculteurs suédois avaient pris part aux travaux du Conseil des objectifs environnementaux qui administre le procédé d'évaluation des Objectifs relatifs à la qualité de l'environnement (EQO, qui a remplacé plusieurs, mais non pas tous les éléments de la stratégie nationale en matière de diversité biologique et de ses plans d'action). En outre, les principales associations du commerce peuvent prendre part à l'examen officiel du rapport du Conseil. Des arrangements spéciaux pour la participation du secteur forestier ont été conclus.

56. Le chapitre III des directives pour l'établissement des quatrièmes rapports nationaux fournissent une occasion aux Parties de décrire les travaux qu'elles ont entrepris pour intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels, conformément à l'article 6 b) de la Convention.

E. Participation des entreprises aux réunions de la Convention

57. Au paragraphe 7 de la décision VIII/17, la Conférence des Parties a encouragé « les représentants des entreprises à participer aux réunions de la Conférence des Parties, de l'Organe subsidiaire chargé de

^{52/} Sissel Waage et Emma Stewart, décembre 2007. *The New Markets for Environmental Services: A Corporate Manager's Guide to Trading in Air, Climate, Water and Biodiversity Assets*. Business for Social Responsibility (BSR).

^{53/} S. Tomioka, mai 2007. "Business in the Japanese National Biodiversity Strategy", *Business.2010*, 2(2), pp. 30-31.

fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et autres réunions intergouvernementales ». Au paragraphe 2 de cette même décision, la Conférence des Parties a encouragé « les correspondants nationaux, lorsque cela se justifie, à intégrer les représentants du secteur privé dans les délégations nationales prenant part aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la Conférence des Parties, et autres réunions intergouvernementales, ainsi qu'à les nommer pour participer aux groupes d'experts techniques ».

58. Plusieurs délégations aux réunions antérieures de la Convention ont inclus des représentants d'entreprises. Les Pays-Bas, par exemple, ont signalé qu'un représentant sélectionné par une association d'entreprises hollandaise avait participé aux septième et huitième réunions de la Conférence des Parties, facilitant ainsi, entre autres, une communication régulière avec les observateurs d'entreprises assistant à ces réunions. L'Australie a indiqué que des représentants d'entreprises avaient été invités à faire partie des délégations nationales aux réunions de la Conférence des Parties, tout en mentionnant que les intérêts des entreprises n'avaient pas récemment été représentées dans les délégations gouvernementales officielles australiennes.^{54/}

59. Au paragraphe 9 de la décision VIII/17, la Conférence des Parties a invité le Groupe spécial d'experts techniques sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique à « aborder le rôle du secteur privé dans la réalisation des trois objectifs de la Convention et à examiner la pertinence de la présente décision pour le travail du groupe d'experts, et d'en faire rapport à la Conférence des Parties ». Le Groupe, qui s'est réuni à Genève, en Suisse, du 10 au 12 septembre 2007, s'est penché sur le rôle des entreprises dans le cadre de son mandat qui était, conformément au paragraphe 4 de la décision VIII/12, de « rassembler, d'analyser et de recenser les outils, mécanismes, systèmes et initiatives existants propres à promouvoir l'application des articles 16 à 19, et de proposer des stratégies pour l'application pratique du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique, selon le mandat exposé au paragraphe 7 de la décision VII/29 »^{55/}. Par conséquent le projet de stratégie de mise en œuvre du programme de travail élaboré par le Groupe contient plusieurs références au milieu des affaires.^{56/}

IV. TRAVAUX ENTREPRIS PAR LE SECRÉTARIAT

A. *Communication, éducation et sensibilisation du public*

60. Au paragraphe 4 de la décision VIII/17, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif « de considérer le secteur privé en tant que destinataire de ses matériaux de sensibilisation et de l'impliquer dans l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ». Les activités du Secrétaire se sont concentrées sur les travaux suivants :

61. *Bulletin sur les entreprises et la diversité biologique* – Pour accompagner l'application de la décision VIII/17, le Secrétaire a publié un bulletin sur les entreprises et la diversité biologique intitulé *Business 2010*. Des contributions ont été reçues des Parties, de sociétés, d'associations d'entreprises, d'écoles de commerce, d'organisations environnementales et des Nations Unies, y compris les secrétariats

^{54/} La communication de l'Australie note cependant que « les entreprises australiennes s'intéressent toujours aux travaux de la Convention et poursuivent leur engagement, selon qu'il convient, par le biais des activités d'organisations internationales d'entreprises affiliées. Les efforts du Secrétaire et des autres organes de la Convention destinés à engager les entreprises dans les questions relatives à la diversité biologique sont largement diffusés auprès du milieu australien des affaires ».

^{55/} Voir le rapport de la réunion, UNEP/CBD/COP/9/INF/1.

^{56/} UNEP/CBD/COP/9/18.

d'accords multilatéraux sur l'environnement.^{57/} Le bulletin a été diffusé en format électronique et des versions imprimées ont aussi été distribuées à plusieurs réunions de la Convention et autres réunions.

62. *Communication avec les écoles de gestion* – Le Secrétariat a collaboré avec Harvard Business School dans l'élaboration d'une étude de cas axée sur les efforts du Secrétariat pour mobiliser le milieu des affaires.^{58/} Cette étude de cas a été enseignée aux cadres supérieurs lors du Séminaire sur le négoce agricole en janvier 2007, et est disponible en tant que matériel d'enseignement faisant partie de la collection d'études de cas de Harvard Business School.

63. Le Secrétariat a collaboré avec la Haas School of Business, l'Université de Californie, Berkeley, le Center for Responsible Business de Haas et le Net Impact Club pour élaborer un séminaire sur la Stratégie environnementale dans les affaires, à l'intention des étudiants de maîtrise en administration des affaires sur la période janvier – avril 2008. Un rapport sera produit qui pourrait servir de matériel d'information pour l'élaboration de programmes semblables dans d'autres écoles de gestion.

64. Les activités de communication du Secrétariat avec les étudiants de gestion ont inclus sa participation à la McGill Business Conference for Sustainability (février 2008).^{59/} Pendant la période 2006-2008, le Secrétariat a accueilli deux stagiaires du programme de commerce de deuxième cycle de l'Université de McGill et de l'école de commerce HEC Montréal.

65. *Guide sur la Convention* – La décision VIII/17 note que la participation des entreprises à l'application de la Convention pourrait être facilitée par de nouveaux travaux entrepris dans le cadre de la Convention concernant l'élaboration d'un guide sur la Convention destiné au secteur privé. Un projet de guide est en cours d'élaboration. Celui-ci explique la pertinence de la Convention pour les entreprises, la Convention sur la diversité biologique et ses processus et comment le milieu des affaires peut participer de façon utile aux réunions de la Convention.

66. *Module de formation* – La décision VIII/17 note que la participation des entreprises à l'application de la Convention pourrait être facilitée par de nouveaux travaux entrepris dans le cadre de la Convention concernant l'élaboration d'orientations destinées aux Parties sur la façon de faire participer le milieu des affaires. Le Secrétariat a élaboré un projet de module de formation pour la neuvième réunion

^{57/} Voir bulletins de la CBD <http://www.cbd.int/business/newsletter.shtml>. Les questions sont centrées sur les résultats de la huitième Conférence des Parties (octobre 2006); le secteur du tourisme (mars 2007, publié à l'occasion de ITB Berlin 2007), les liens entre les entreprises, la diversité biologique et les changements climatiques (mai 2007, publié à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique); le transfert de technologie et la coopération (octobre 2007, publié à l'occasion de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technologique); le secteur des services financiers (octobre 2007, publié à l'occasion de la table ronde mondiale de l'Initiative financière du PNUE de 2007); l'accès et le partage des avantages (janvier 2008, publié à l'occasion de la sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages); le négoce agricole (février 2008, publié à l'occasion de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques); et les activités relatives aux entreprises à la neuvième réunion de la Conférence des Parties (avril 2008).

Afin de renforcer le contenu et la portée du bulletin, le Secrétariat a créé un comité consultatif informel composé de représentants des organisations suivantes : Société financière internationale (Etats-Unis), Université de Stellenbosch (Afrique du Sud), Desenvolvimento Sustentavel (Brésil), Mitsubishi Research Institute, Inc. (Japon), Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. (Canada), Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (Suisse), Indian Institute of Management (Inde), PricewaterhouseCoopers (Allemagne), Delta Association (Liban), Harvard Business School (USA), International Environmental Resources SPRL (Belgique).

^{58/} David E. Bell et Mary Shelman, décembre 2006. "The Convention on Biological Diversity: engaging the private sector". Case-study N9-507-020. Boston: Harvard Business School.

^{59/} Voir <http://mbcs.mcgill.ca>. Dans le cadre de ses travaux de communication avec les étudiants en gestion, le Secrétariat a aussi participé à la McGill Business Conference for Sustainability Fair (février 2007) et à la McGill / Net Impact Leadership & Social Change - Career Fair & Conference (mars 2007). Le Secrétariat a également présenté des exposés aux étudiants de 2^e cycle et à ceux du programme de maîtrise en administration des entreprises de l'Université de McGill (novembre 2006) ainsi qu'aux étudiants du programme de consultation écologique de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC, septembre 2007).

de la Conférence des Parties, suivant le schéma des modules de formation élaborés pour la deuxième réunion sur l'examen de l'application de la Convention.^{60/}

B. Engagement des entreprises dans l'ensemble de l'Organisation et dans les accords environnementaux multilatéraux relatifs à la diversité biologique

67. Le Secrétariat a participé à des discussions sur l'engagement des entreprises dans l'ensemble de l'Organisation, notamment par le biais de la Réunion des centres de liaison du secteur privé du système des Nations Unies en juin 2006 à Paris, France, organisée conjointement par le Bureau du Pacte mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Ecole des cadres du système des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. ^{61/}

68. L'initiative BioTrade de la CNUCED a convoqué un groupe de travail informel des secrétariats d'accords environnementaux multilatéraux relatifs à la diversité biologique dont les travaux sont axés sur l'engagement des entreprises dans la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux. BioTrade a organisé deux réunions, en novembre 2006 et en mai 2007, avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la CITES, la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification/Mécanisme mondial. Celles-ci ont offert l'occasion d'examiner les obstacles et les enseignements tirés et d'identifier des domaines stratégiques de coopération sur des questions relatives aux entreprises et à la diversité biologique.

69. Dans le cadre de ces travaux, le Secrétariat a participé, lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CITES, à un groupe de discussion sur l'engagement des entreprises dans les accords environnementaux multilatéraux, avec S.E. M. Serapio Rukundo, ministre d'Etat du Tourisme, de la Flore et de la Faune sauvages et des Antiquités de la République d'Ouganda, le Secrétariat de la CITES et la CNUCED.

C. Les réunions sur l'Entreprise et le défi 2010 de la biodiversité

70. En janvier et novembre 2005, le Ministère brésilien de l'Environnement et le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, ainsi que l'Union mondiale pour la nature (IUCN), le Conseil brésilien des entreprises pour le développement durable (CEBDS), Insight Investment et le Secrétariat, ont organisé une réunion pour développer des idées pouvant le mieux être réalisées à travers la Convention ou venir en appui de ses objectifs, pour engager les entreprises dans les questions relatives de diversité biologique comme moyen de réaliser l'objectif de 2010. La Conférence des Parties s'est félicitée de cette initiative dans la décision VIII/17.

71. Par une lettre d'intention signée en décembre 2007, les Pays-Bas ont procuré un financement pour l'organisation de la troisième réunion sur « l'Entreprise et le défi 2010 de la biodiversité ». Cette réunion contribuera à développer davantage des démarches concrètes pour aider les entreprises à aborder l'objectif de 2010 pour la diversité biologique, en tenant compte des conclusions de la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Une telle réunion pourrait faciliter l'examen de plusieurs outils intersectoriels, tels que les mesures compensatoires, les rapports, les critères, ainsi que des développements récents dans des secteurs tels que les services financiers, les produits cosmétiques et les aliments fonctionnels.

72. En préparation de la troisième réunion sur l'Entreprise et le défi 2010 de la biodiversité, un projet de document faisant la synthèse des informations sur les outils et les initiatives en cours d'élaboration, y compris des informations sur la création de marchés et le paiement des services liés aux écosystèmes, est en cours de préparation. Un projet de document sur les liens entre la diversité biologique, les changements climatiques et les entreprises est aussi en cours de préparation. Ces deux rapports seront mis à jour à la lumière des conclusions pertinentes de la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

^{60/} <http://www.cbd.int/meetings/wgri-02/training-session.shtml>

^{61/} L'échange d'information dans l'ensemble de l'Organisation est aussi facilité par le bulletin en ligne *The UN-Business Focal Point* produit par le Bureau du Pacte mondial en collaboration avec le GPPI.

D. Questions administratives et budgétaires

73. Par une lettre d'intention signée en décembre 2007, les Pays-Bas ont financé plusieurs activités liées aux entreprises, notamment l'élaboration, l'impression et la diffusion du bulletin et de ses produits auxiliaires, l'élaboration d'un Guide sur la convention destiné aux entreprises; et l'élaboration d'un module de formation sur l'engagement des entreprises destiné aux correspondants nationaux.

74. Outre la troisième réunion sur l'Entreprise et le défi 2010 de la biodiversité, la lettre d'intention couvre l'organisation de deux réunions sur l'accès et le partage des avantages et les entreprises.

75. Afin de surveiller l'application de la décision VIII/17, le Secrétaire exécutif a décidé en 2006 de nommer un correspondant à plein temps pour le milieu des affaires, bien que ce poste n'ait pas figuré au budget.

V. CADRE D'ACTIONS PRIORITAIRES RELATIVES À L'ENTREPRISE, 2008-2010

76. Bien que des progrès appréciables aient été accomplis depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties dans la mobilisation du milieu des affaires à l'appui de la diversité biologique, relativement peu d'entreprises sont conscientes des liens qui existent entre les affaires et la diversité biologique ou de la pertinence des négociations de la Convention pour les entreprises. Compte tenu de cela et pour donner suite à la décision VIII/17, la présente note énonce les actions prioritaires que doit entreprendre le Secrétariat pendant la période 2008-2010 :

Domaine prioritaire 1: Développer et promouvoir le dossier commercial de la diversité biologique

77. Poursuivre le rassemblement et la diffusion d'informations sur le dossier commercial de la diversité biologique, y compris par le biais du mécanisme d'échange et du bulletin de la Convention sur les affaires, ainsi que les principales réunions d'entreprises.

78. Forger des partenariats avec les écoles de gestion afin d'établir des possibilités d'incorporer la diversité biologique dans les programmes de formation, notamment en élaborant des études de cas et d'autres matériaux d'enseignement.

79. Produire et diffuser une synthèse de la troisième édition des Perspectives mondiales en matière de diversité biologique à l'adresse du milieu des affaires.

Domaine prioritaire 2 : Diffuser les outils et les meilleures pratiques

80. En collaboration avec ISEAL Alliance et d'autres organisations compétentes, rassembler des informations sur les effets positifs des programmes de certification internationaux facultatifs sur l'application des objectifs de la Convention et élaborer des outils d'échange d'information et d'assistance technique pour encourager l'adoption des meilleures pratiques par un plus grand public. Les activités comprendraient notamment :

- a) La compilation de l'utilisation des programmes de certification internationaux facultatifs dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité biologique
- b) L'élaboration d'une analyse des lacunes
- c) La mise à disposition d'informations sur les programmes de certification internationaux facultatifs par le biais du mécanisme d'échange
- d) La conception de séances de formation sur les programmes de certification

81. En collaboration avec le Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP) et d'autres organisations et initiatives compétentes, rassembler et diffuser a) des études de cas, b) des méthodologies, outils et lignes directrices sur les mesures compensatoires pour la diversité biologique et c) les cadres d'orientation nationaux et régionaux pertinents, en vue d'éclairer l'élaboration d'une étude législative.

82. Compiler et diffuser des informations sur les politiques de passation des marchés qui sont conformes aux objectifs de la Convention, y compris par le biais du mécanisme d'échange de la Convention sur la diversité biologique.

Domaine prioritaire 3 : Faciliter la participation des entreprises aux processus de la Convention

83. Préparer et diffuser des notes d'orientation aux délégués d'entreprises avant les réunions de la Convention, notamment par le biais du bulletin sur les affaires.

84. Elaborer, en collaboration avec le gouvernement hôte, des options pour la participation des entreprises à la dixième réunion de la Conférence des Parties, y compris au débat de haut niveau.

85. Organiser, en collaboration avec le gouvernement hôte, une exposition et des ateliers technologiques aux marges de la dixième réunion de la Conférence des Parties.

86. Préparer un rapport statistique indiquant la participation des entreprises aux différents organes de la Convention, la participation de différents pays, la participation aux délégations gouvernementales et en dehors de celles-ci.

VI. PROJET DE DÉCISION

87. Compte tenu de ce qui précède, les Parties pourraient envisager de prendre la décision suivante :

La Conférence des Parties

Rappelant sa décision VIII/17,

Notant avec gratitude l'initiative de la présidence portugaise du Conseil de l'UE de tenir une conférence de haut niveau sur les entreprises et la diversité biologique en novembre 2007,

Accueillant avec satisfaction les efforts déployés par l'Allemagne, notamment par le biais de son initiative sur les entreprises et la biodiversité, pour mobiliser le milieu des affaires en vue de la neuvième réunion de la Conférence des Parties,

Accueillant favorablement le soutien fourni par les Pays-Bas à l'organisation d'une troisième réunion informelle sur 'l'Entreprise et le défi 2010 de la biodiversité' destinée à développer des idées pouvant le mieux être réalisées à travers la Convention ou venir en appui de ses objectifs, pour engager les entreprises dans les questions relatives de diversité biologique comme moyen de réaliser l'objectif de 2010,

Se félicitant également de l'élaboration d'outils pour les mesures compensatoires pour la diversité biologique par des initiatives telles que le Business and Biodiversity Offsets Programme, à titre de contribution à la réunion susmentionnée,

Notant avec satisfaction les travaux entrepris par le Secrétariat pour mobiliser le milieu des affaires, notamment en nommant un correspondant pour les entreprises,

Exhorte les Parties à accroître la participation du milieu des affaires à la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention;

Accueille favorablement le cadre d'actions prioritaires que le Secrétariat devra entreprendre, qui figure dans la partie V de la présente note et *prie* le Secrétaire exécutif, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, de tenir compte des initiatives pertinentes prises par les Parties et les organisations.
